

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 JUILLET 2025**

Date de la convocation : 30 juin 2025

transmise le : 30 juin 2025

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 21

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Nadia STOLL, Grégory GANTER, Florence NOBLET, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH (arrivé à 19h55) , Christiane WOLFHUGEL, Olivier RIEDINGER, Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Emmanuel DOLLINGER, Caroline OFFERLE, Arnaud OTTMANN, Laëtitia GRASSER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT, Mathieu HIRSCH.

Étaient absents excusés : , Monsieur Laurent WAEFFLER, Madame Mélanie LALLEMAND qui donne pouvoir à Madame NOBLET ; Monsieur Alexandre WINTER, Monsieur Thierry RIEDINGER, Madame Christiane SAEMANN qui donne pouvoir à Madame Emmanuelle EBERHARDT

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky WOLFF

2025-060 Espace de travail partagé approbation de la convention de mise à disposition à la CCBZ

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de mise à disposition de locaux de l'espace de travail partagé - espace de coworking à la Communauté de Communes de la Basse Zorn.

La convention a pour objet de fixer les conditions de mise à disposition des locaux de l'espace de travail partagé - espace de coworking de la commune de Hoerdtd à la Communauté de Communes de la Basse Zorn, à compter du 1^{er} septembre 2025.

La commune de Hoerdtd met ainsi à la disposition Communauté de Communes de la Basse Zorn les locaux communaux suivants, :

- le bureau de travail n°2
- le bureau n°3
- la salle de réunion
- l'espace de convivialité
- les toilettes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve la convention de mise à disposition de locaux de l'espace de travail partagé - espace de coworking à la Communauté de Communes de la Basse Zorn, telle que présentée

Fixe le tarif mensuel de l'indemnité d'occupation à 1 600 euros euros

Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes pièces afférentes à cette décision

Le secrétaire de séance
Jacky WOLFF



Pour extrait conforme à Hoerdt, le 11.07.2025
Publié le 11.07.2025
Transmis à la Préfecture le 11.07.2025
Certifié exécutoire

Le Maire
Denis RIEDINGER

